







à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat ETS, grade Licence (niveau 6)

En 2 ou 3 ans (cf. "Allègement" au verso)

En formation initiale (Financement Région), en situation d'emploi,

par l'apprentissage, par la VAE Diplôme délivré par le Ministère des affaires sociales (DGCS)





Rejoignez l'IRTS par_parcoursup



Rencontres, Visio, Portes ouvertes... À retrouver sur faire-ess.fr

Le métier

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social qui contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de publics diversifiés (enfants, adolescents, adultes). Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail.

L'éducateur technique spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation. L'accompagnement de l'ETS vise un objectif d'épanouissement des personnes en favorisant leur insertion professionnelle.

Un métier alliant technique, formation, insertion professionnelle et relation d'aide



Domaines d'activités

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Les publics accompagnés sont des personnes en situation de handicap, de précarité, en difficulté sociale et familiale, de dépendance et/ou en souffrance physique ou psychique ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en prévention de la marginalisation.

THEORIQUE (1200 h.) ET PRATIQUE (1960 h.)

En alternance entre des temps de formation à l'IRTS (1200 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (1960 h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC) :

formation formation

1960 h. en 3 périodes | 1200 h. en 4 DC

Un premier stage découverte des secteurs et des métiers du travail social de 8 semaines

> Puis sur une durée de 48 semaines :

2 périodes de formation pratique

pratique théorique

DC₁

Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h.)

DC₂

Conception et conduite du projet éducatif et technique spécialisé (350 h.)

Communication professionnelle (200 h.)

DC 4

Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200 h.)

+ d'infos Textes règlementaires :

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances.

Arrêté du 22 août 2018 relatif au DEETS.

L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales

Objectifs de la formation

- . Aider à la construction d'un positionnement professionnel et à la réussite au diplôme.
- . Favoriser l'accès à l'emploi et le maintien de l'employabilité,
- Permettre des parcours individualisés avec des spécialisations intégrées dans la formation,
- Développer des passerelles avec d'autres formations et/ou des parcours universitaires.
- . Adapter les parcours aux besoins et capacités de chacune et chacun.

Modalités d'évaluation

Les évaluations semestrielles vérifient l'appropriation des contenus de formation de 30 crédits par semestre (180 à l'issue de la formation). Les certifications valident le Diplôme d'Etat.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Principe de l'alternance : entre les temps de formation sur sites professionnels et ceux à l'IRTS (en présentiel et à distance),
- . Approche pluri disciplinaire du travail social,
- . Socle commun entre les diplômes de Grade Licence et en transversalité avec les autres cursus,
- . Contenus de formations co-construits et partagés avec les représentants des secteurs de l'intervention sociale : professionnels et personnes accompagnées,
- . Participation de toutes et tous à l'animation du Campus,
- Présence d'un service de Relations Internationales

D'au moins une licence ou d'un titre admis

. D'une expérience significative dans les

secteurs sanitaire et/ou social et/ou de

l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif

Pour candidater

Modalités d'accès

Stage à l'international possible

Pré-requis : Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au moins de niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leur acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'éducation.

Voies d'accès : Voie initiale et les demandeurs d'emploi (via Parcours Sup) / Apprentissage / Post VAE / Cours d'emploi

Délai d'accès : Une rentrée par an en septembre ou en octobre

Coûts: se reporter au site web

Calendrier

Inscription ParcourSup > à partir de janvier De janvier à juin, pour les autres situations. Résultats > juin

Rentrée > septembre

Allègements

Les demandes d'allègement sont étudiées pour les personnes titulaires :

- D'un diplôme en travail sanitaire ou social au moins de niveau 4 FT/OU
- **Apprentissage**

en équivalence

FT

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS)



conseil.formations@faire-ess.fr WWW. irtsmontpellier.fr



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022. 34077 Montpellier cedex 3.



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat







